

LACHY



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tél : 03-26-80-58-9
[mairielachy@orange](mailto:mairielachy@orange.fr)
Heures d'ouverture
Mardi et jeudi
17h30 – 19h30



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LACHY

Séance du
Lundi 17 décembre 2018
19H00

Le Conseil Municipal de Lachy s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19h00 à la mairie

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception de :

Madame Séverine TREBOUET, absente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josée MILLET

L'ordre du jour

- DETR 2019 éclairage public
- DETR 2019 aménagement mairie
- Fonds de concours de 25% pour les travaux d'assainissement de la commune
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 2018 / 27

Objet : Fonds de concours à la CCSSOM

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite aux dernières intempéries les fossés existants, rue des Sources ne sont plus adaptés ou bouchés, ce qui entraîne une dégradation du lavoir sur la parcelle 670 et 671 ainsi que le muret sur la parcelle 638. Il est nécessaire de mettre en place un regard pour la récupération des eaux pluviales et d'installer une canalisation

Ces travaux sont concernés par les fonds de concours de 25% demandés aux Communes.

LeS devis demandé à l'entreprise MICHON s'élève à 2 952.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- S'engage à payer le fonds de concours de 738.00€
- Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2018 / 29

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la mairie et l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire expose les différents travaux d'aménagement de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.

Les bureaux de la Mairie doivent être impérativement au rez-de-chaussée et non au premier étage, pour cela nous devons transformer et aménager les bureaux (mairie et secrétariat), prévoir l'isolation phonique et thermique changer les fenêtres, déplacer les toilettes modifier l'accès et l'entrée de la mairie.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2019 pour les travaux d'aménagement de la Mairie et de mise en accessibilité aux personnes à mobilités réduites dont le coût s'élève à 24 525.36 € HT soit 26 977.89 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le projet d'aménagement de la mairie et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 des communes de moins 2000 habitants au taux de 40%
- Approuve le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux	24 525.36	
Subvention DETR 2019 -40%		9 810.44
Total	24 525.36	9 810.44

- Reste à la charge de la commune 17 167.45 € TTC
- Approuve son inscription au budget 2019 en section d'investissement
- Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2018 / 30

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la mairie, branchement informatique électrique DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire expose les différents travaux d'aménagement de la Mairie ainsi que le réseau électrique pour le branchement informatique.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2019 pour les travaux d'aménagement de la Mairie concernant le réseau électrique pour le branchement informatique dont le coût s'élève à 5 002.18 € HT soit 6 002.62 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le projet d'aménagement de la mairie et plus précisément le réseau électrique pour le branchement informatique
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 des communes de moins 2000 habitants au taux de 40%
- Approuve le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux	5 002.18	
Subvention DETR 2019 -40%		2 000.87
Total	5 002.18	2 000.87

- Reste à la charge de la commune 4001.75 € TTC
- Approuve son inscription au budget 2019 en section d'investissement
- Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 02/12/2018 de Madame Patricia GALICE concernant la coupe du magnifique cyprès situé à droite en entrant dans le cimetière.

Pour information la commune a entamé une procédure de reprise de concessions, dans l'attente de cette procédure qui durera environ quatre ans, il faut impérativement que l'on récupère des emplacements. Après étude du plan du cimetière il s'avère qu'à l'emplacement de ce cyprès aucune tombe n'y est répertoriée

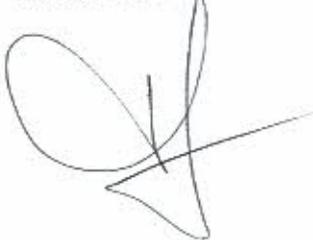
Un courrier a été adressé au Président de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais concernant la route dégradée suite au passage de camion et voiture pendant la période des gilets jaunes entre Lachy et les Essarts les Sézanne. A ce jour il n'y a toujours pas de réponse.

Une demande de l'EARL du Val Dieu de racheter le chemin section qui traverse le champ.

Déploiement de la fibre optique prévu en août 2019. Une réunion publique avec les opérateurs est prévu pour le printemps

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de Séance
Madame Marie-José MILLET



Le Maire
Antonio RIBEIRO

